

Commissaires aux comptes :

Sabrina BADUEL GINIOUX
sbaduel@innoliance.fr
1100088968

Catherine DELPUECH-GALERY
cdelpuech@innoliance.fr
81000190

Christophe BERTRAND
cbertrand@innoliance.fr
1100016872

Manager audit :

Catherine BERTRAND
caberland@innoliance.fr

SERVICE DE REMPLACEMENT

Association loi 1901
Siège social : 26 rue du 139E RI
AURILLAC (CANTAL)



RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

à l'Assemblée Générale annuelle du 10 septembre 2020

Exercice : du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019

Cabinet

INNOLIANCE CBA

INNOLIANCE
PARTENAIRE DE PROXIMITE

3, rue du 11 Novembre

15000 AURILLAC

Tél : 04.71.64.94.94

Fax : 04.71.64.04.09

accueil@innoliance.fr

SARL au capital de 96940 €

RCS d'Aurillac 343998530000 53

APE 6420Z 4100027092



INNOLIANCE CBA : 3, rue du 11 novembre 15000 AURILLAC
Société de commissariat aux comptes inscrite auprès de la Cour d'Appel de Riom
N° d'inscription : 4100027092 - Mail : accueil@innoliance.fr
Membre du groupement France Défi

Commissaires aux comptes :

Sabrina BADUEL GINIOUX

sbaduel@innoliance.fr
1100088968

Catherine DELPUECH-GALERY

cdelpuech@innoliance.fr
81000190

Christophe BERTRAND

cbertrand@innoliance.fr
1100016872

Manager audit :

Catherine BERTRAND

cabertrand@innoliance.fr

SERVICE DE REMPLACEMENT

Association loi 1901

Siège social : 26 rue du 139E RI
AURILLAC (CANTAL)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

à l'Assemblée Générale annuelle du 10 septembre 2020

Exercice : du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019

Cabinet

INNOLIANCE CBA

INNOLIANCE
PARTENAIRE DE PROXIMITE

3, rue du 11 Novembre

15000 AURILLAC

Tél : 04.71.64.94.94

Fax : 04.71.64.04.09

accueil@innoliance.fr

SARL au capital de 96940 €

RCS d'Aurillac 343998530000 53

APE 6420Z 4100027092



INNOLIANCE CBA : 3, rue du 11 novembre 15000 AURILLAC
Société de commissariat aux comptes inscrite auprès de la Cour d'Appel de Riom
N° d'inscription : 4100027092 - Mail : accueil@innoliance.fr
Membre du groupement France Défi

SERVICE DE REMPLACEMENT CANTAL

Association loi 1901

Siège social : 26, rue du 139E RI

AURILLAC (CANTAL)

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31/12/2019

Aux membres de l'association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SERVICE de REMPLACEMENT du CANTAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 13 août 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment,

et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration du 13 août 2020.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels :

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à AURILLAC le 24 août 2020

Le Commissaire aux comptes,
INNOLIANCE CBA



Christophe BERTRAND
Commissaire aux comptes associé

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	12 206	4 240	7 966	0,77		
Fonds commercial						
Autres Immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres Immobilisations corporelles	9 334	9 334				
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts	473		473	0,05	473	0,05
Autres Immobilisations financières						
TOTAL (I)	22 012	13 574	8 439	0,02	473	0,05
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	439 564	21 061	418 503	40,70	419 335	42,00
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	14		14	0,00		
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	90 278		90 278	8,78	94 935	9,78
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	1 010		1 010	0,10	1 001	0,10
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	509 745		509 745	49,57	459 735	47,13
Charges constatées d'avance	294		294	0,03		
TOTAL (II)	1 040 805	21 061	1 019 844	99,18	975 006	99,95
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 062 918	34 634	1 028 283	100,00	975 479	100,00

INNOLIANCE CBA

Expertise comptable – Audit – Com
 3 rue du 11 Novembre - 15000 AURILLIAC
 Tél 04 71 64 94 94 - Fax 04 71 64 18
 E-mail : accueil@innoliance.fr

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2019 (12 mois)		31/12/2018 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)				
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	75 594	7,35	75 594	7,75
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	124 068	12,07	124 068	12,72
Report à nouveau	445 872	43,36	463 578	47,52
Résultat de l'exercice	58 519	5,69	-17 706	-1,81
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	704 052	68,47	645 534	66,18
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	65 965	6,42	63 573	6,52
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	62 538	6,08	62 075	6,36
. Organismes sociaux	37 524	3,65	40 645	4,17
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	14 757	1,44	3 967	0,41
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	2 089	0,20	8 628	0,88
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	141 358	13,75	151 057	15,49
TOTAL (IV)	324 231	31,53	329 946	33,82
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	1 028 283	100,00	975 479	100,00

INNOLIANCE CBA
 Expertise comptable - Audit - Conseil
 3 rue du 11 Novembre - 15000 AURILLAC
 Tél 04 71 64 94 94 - Fax 04 71 64 18 65
 E-mail : accueil@innoliance.fr

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services	962 047	37 665	999 712	100,00	1 141 167	100,00	-141 455	-12,39	
Chiffres d'Affaires Nets	962 047	37 665	999 712	100,00	1 141 167	100,00	-141 455	-12,39	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			170 735	17,06	164 077	14,38	6 658	4,06	
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			14 045	1,40	19 241	1,69	-5 196	-26,00	
Autres produits					189	0,02	-189	-100,00	
Total des produits d'exploitation (I)			1 184 492	118,48	1 324 674	116,06	-140 182	-10,57	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements			3 360	0,34	5 450	0,48	-2 090	-36,34	
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			166 383	16,64	195 967	17,17	-29 584	-15,08	
Impôts, taxes et versements assimilés			50 720	5,07	38 196	3,35	12 524	32,78	
Salaires et traitements			730 633	73,06	827 476	72,51	-96 843	-11,69	
Charges sociales			154 677	15,47	247 958	21,73	-93 281	-57,61	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			3 416	0,34			3 416	N/S	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant			5 155	0,52	21 376	1,87	-16 221	-75,87	
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges					330	0,03	-330	-100,00	
Total des charges d'exploitation (II)			1 114 344	111,47	1 336 753	117,34	-222 409	-16,63	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			70 148	7,02	-12 079	-1,05	82 227	680,74	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations								10	N/S
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres Intérêts et produits assimilés			1 181	0,12	1 115	0,10	66	5,92	
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					115	0,01	-115	-100,00	
Total des produits financiers (V)			1 181	0,12	1 230	0,11	-39	-3,16	
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilés									
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)									
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			1 181	0,12	1 230	0,11	-39	-3,16	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			71 339	7,14	-10 849	-0,94	82 188	767,53	

INNOLIANCE CBA

Expertise comptable - Audit - Conseil

3 rue du 11 Novembre - 15000 AURILLAC

Tél 04 71 64 94 94 - Fax 04 71 64 11 65

E-mail : accueil@innoliance.fr

COMpte DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	144	0,01	1 980	0,17	-1 836	-92,72	
Produits exceptionnels sur opérations en capital							
Reprises sur provisions et transferts de charges							
Total des produits exceptionnels (VII)	144	0,01	1 980	0,17	-1 836	-92,72	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	12 830	1,28	8 718	0,76	4 112	47,17	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital							
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions							
Total des charges exceptionnelles (VIII)	12 830	1,28	8 718	0,76	4 112	47,17	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-12 685	-1,26	-6 739	-0,58	-5 946	-88,22	
Participation des salariés (IX)							
Impôts sur les bénéfices (X)	135	0,01	118	0,01	17	14,41	
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 185 827	118,62	1 327 883	116,36	-142 056	-10,69	
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 127 308	112,76	1 345 589	117,91	-218 281	-16,21	
RÉSULTAT NET	58 519	5,85	-17 706	-1,54	76 225	430,50	
	<i>Bénéfice</i>		<i>Perte</i>				
Dont Crédit-bail mobilier							
Dont Crédit-bail immobilier							

INNOLIANCE CBA
 Expertise comptable – Audit – Conseil
 3 rue du 11 Novembre - 15000 AURILLAC
 Tél 04 71 64 94 94 - Fax 04 71 64 18 65
 E-mail : accueil@innoliance.fr

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

1- Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan
- le compte d'exploitation
- l'annexe

2- Règles et méthodes comptables

⇒ **Convention de principe**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels du règlement CRC 99-03.

⇒ **Immobilisations**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

⇒ **Amortissements et immobilisations**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue des biens.

Concernant les immobilisations acquises sur l'exercice, l'association bénéficie des mesures de simplification et donc de l'autorisation d'amortir ses immobilisations non décomposables sur la durée d'usage au lieu de la durée réelle d'utilisation. Aucune immobilisation décomposable n'a été enregistrée.

⇒ **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

⇒ **Dérogation**

La présentation des comptes n'est pas celle retenue par le règlement CRC 99-1 relative aux associations et fondations mais celles des entreprises commerciales.

INNOLIANCE CBA

Expertise comptable – Audit – Conseil
10 rue de Novembre - 10700 AURILLAC
Téléphone 04 71 64 94 94 - Fax 04 71 64 18 65
E-mail : accueil@innoliance.fr

⇒ Information au titre d'un événement post-clôture

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur.

L'association a estimé à la date d'arrêté de ses comptes que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec la situation existant au 31 décembre 2019. Par conséquent, l'association n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet événement.

⇒ Information au titre de l'impact du covid-19 sur l'activité de l'association postérieurement à la clôture de l'exercice

Conformément aux dispositions du PCG art 832-2, 833-2 et 834.2 sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'association constate que cette crise sanitaire a impacté l'activité à la baisse. Des réunions et des formations ont été annulées ou reportées, et par conséquent les remplacements n'ont pas été demandés.

Il est difficile à ce stade de quantifier les impacts sur l'activité en 2020. L'association a pris des mesures pour ses salariés et pour réduire au maximum les impacts de cette crise sur la situation financière de l'association.

Cet événement ne remet pas en cause la continuité d'exploitation de l'association sur les douze mois à venir.

3- Tableaux des immobilisations

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1 612	11 382	788	12 206
Immobilisations corporelles	9 334			9 334
TOTAL	10 946	11 382	788	21 540

4- Tableaux d'amortissements

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1 612	3 416	788	4 240
Immobilisations corporelles	9 334	0	0	9 334
TOTAL	10 946	3 416	788	13 574

5- Tableaux des provisions

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour dépréciation comptes clients	28 999	5 155	13 093	21 061
Provision dépréciations créances		0		
TOTAL	28 999	5 155	13 093	21 061

6- Etat des créances et des dettes

Créances		Liquidité de l'actif	Dettes		Degré d'exigibilité du passif
	Montant brut	Echéance à moins d'1 an		Montant brut	Echéance à moins d'1 an
Créances clients et comptes rattachés	439 564	439 564	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	65 965	65 965
Autres	90 292	90 292	Dettes financières	0	0
			Dettes fiscales et sociales	114 819	114 819
			Autres dettes	143 447	143 447
TOTAL	529 856	529 856	TOTAL	324 231	324 231

INNOLIANCE CBA
 Expertise comptable – Audit – Conseil
 5 rue du 11 Novembre - 18000 AURILLAC
 Tel 04 71 64 94 94 - Fax 04 71 64 18 65
 E-mail : accueil@innoliance.fr

7- Tableaux de variation des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs	74 436			74 436
Réserves	124 068			124 068
Subvention affectée à des biens renouvelables	1 158			1 158
Report a nouveau	463 578		17 706	445 872
Résultat comptable de l'exercice				+58 519

8- Produits à recevoir : 74 270.60 €

Subvention à recevoir :

JA 15	2019	4 900.00 €
CONSEIL GENERAL	2019	19 500.00 €
CHAMBRE AGRICULTURE	2019	6 000.00 €
CAS DAR solde	2018	6 889.60 €
CAS DAR supplément	2018	3 150.00 €
CASDAR	2019	6 846.00 €
SR FRANCE mandat syndical	2018	1 785.00 €
SR FRANCE mandat syndical	2019	6 562.50 €
CACF	2019	10 000.00 €
GROUPAMA	2018	1 500.00 €
GROUPAMA	2019	1 500.00 €
FDSEA	2019	2 150.00 €
ATEC	2019	3 487.50 €

9- Créances à recevoir : 14 206.47 €

Autre produit à recevoir : 14 206.47 €

10- Charges constatées d'avance : 294.26 €

Charges constatées d'avance (frais déplacement formation 2020) : 294.26 €

INNOLIANCE CBA

Département comptable - Audit - Conseil
11 rue du 11 Novembre - 15000 AURILLAC
04 71 64 94 94 - Fax 04 71 64 18 65
E-mail : accueil@innoliance.fr

11- Produits constatés d'avance : 141 357.66 €

136 485.66 € Factures Contrat Groupama 2020 facturées en 2019

4 872.00 € Factures Cotisations 2020 facturées en 2019

12- Détail des fournisseurs et comptes rattachés : 9 372.72 €

Comptes fournisseurs factures non parvenues :

Frais pros 2019	3 228.98 €
HONORAIRES INNOLIANCE	6 000.00 €
Resp. civile à rembourser à l'exploitant	143.74 €

13- Détail des dettes fiscales et sociales : 114 819.12 €

. Rémunérations nettes 12/2019	56 628.18 €
. Congés Payés	5 909.73 €
. charges MSA	35 915.64 €
. Charges sociales congés payés	1 608.04 €
. cotisations FAFSEA	3 917.95 €
- Prél à la source - taxe/salaires	10 704.58 €
. Autres charges a payer	135.00 €

14- Tableau d'évolution des effectifs

Effectifs	2014	2015	2016	2017	2018	2019
CDI temps plein	5	5	5	5	5	5
CDI Intermittent	10	10	11	11	8	10
CDD tps partiel	0	0	0	0	0	0
CDD MI TEMPS	0	0	0	0	0	0
CDD	94	115	120	126	120	112
TOTAL en ETP	34.8	38	39	41	37	30
Nbre d'heures	63 337 h	69 100 h	71 934 h	74 800 h	62 570 h	55 890 h

15- Prime de fin de carrière

L'évaluation du passif social est chiffré au 31/12/2019 à 10 599 € selon les modalités suivantes :

Table de mortalité : TV88/90

Taux d'actualisation : 2%

INNOLIANCE CBA

expertise comptable – Audit – Conseil
10 rue de la République - 13 100 AURILLAC
Tél 04 71 64 14 04 - Fax 04 71 64 18 65
E-mail : accueil@innoliance.fr

Initiative de départ : le salarié (62 ans)
Méthode de calcul : rétrospective prorata temporis
Rotation du personnel : moyen
Progression des salaires : + 2% constant
Taux des charges patronales : 40%

INNOLIANCE CBA
Expertise comptable – Audit – Conseil
3 rue du 11 Novembre - 15000 AURILLAC
Tél 04 71 64 94 94 - Fax 04 71 64 18 65
E-mail : accueil@innoliance.fr

Commissaires aux comptes :

Sabrina BADUEL GINIOUX

sbaduel@innoliance.fr
1100088968

Catherine DELPUECH-GALERY

cdelpuech@innoliance.fr
81000190

Christophe BERTRAND

cbertrand@innoliance.fr
1100016872

Manager audit :

Catherine BERTRAND

cabertrand@innoliance.fr

SERVICE DE REMPLACEMENT

Association loi 1901

Siège social : 26 rue du 139E RI

AURILLAC (CANTAL)

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

à l'Assemblée Générale annuelle du 10 septembre 2020

Exercice : du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019

Cabinet

INNOLIANCE CBA

INNOLIANCE
PARTENAIRE DE PROXIMITE

3, rue du 11 Novembre

15000 AURILLAC

Tél : 04.71.64.94.94

Fax : 04.71.64.04.09

accueil@innoliance.fr

SARL au capital de 96940 €

RCS d'Aurillac 343998530000 53

APE 6420Z 4100027092



INNOLIANCE CBA : 3, rue du 11 novembre 15000 AURILLAC
Société de commissariat aux comptes inscrite auprès de la Cour d'Appel de Riom
N° d'inscription : 4100027092 - Mail : accueil@innoliance.fr
Membre du groupement France Défi

SERVICE DE REMPLACEMENT CANTAL

Association loi 1901

Siège social : 26, rue du 139E RI

AURILLAC (CANTAL)

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31/12/2019

Aux membres de l'association,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Conventions dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions statutaires de votre association, nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours de l'exercice antérieur, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1) Avec les Jeunes Agriculteurs Cantal :

* Nature et objet : Facturation de mise à disposition de personnel par les Jeunes Agriculteurs Cantal au Service de Remplacement Cantal
Incidence financière sur l'exercice : 45 076.47€

* Nature et objet : Subvention 2019 accordée par les Jeunes Agriculteurs Cantal pour le Service de Remplacement Cantal
Incidence financière sur l'exercice : 4 900€

2) Avec la F.D.S.E.A.

* Nature et objet : Subvention 2019 accordée par la F.D.S.E.A pour le Service de Remplacement Cantal
Incidence financière sur l'exercice : 2 150€

3) Avec Agri Emploi Service

Nature et Objet : Facturation de la prestation d'établissement des fiches de paie par Agri Emploi Service au Service de Remplacement Cantal pour l'exercice 2019
Incidence financière sur l'exercice : 1 942.32€

4) Avec le Crédit Agricole Centre France

Nature et Objet : Convention de partenariat 2019
Incidence financière sur l'exercice : 10 000€

5) Avec Groupama

Nature et Objet : Convention de partenariat 2019
Incidence financière sur l'exercice : 1 500€

6) Avec la Chambre d'Agriculture

Nature et Objet : Subvention 2019 accordée par la Chambre d'Agriculture pour le Service de Remplacement Cantal
Incidence financière sur l'exercice : 12 000€

Fait à Aurillac, le 24 août 2020

Le Commissaire aux comptes,
INNOLIANCE CBA



Christophe BERTRAND

Commissaire aux comptes associé